

JURIDICTIONS

RELEVE DE DECISION

SAISON 2018-2019

Commission : Discipline Date : 26.09.2019

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité Directeur du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Compétition	Date du match	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	21.09.2019	SIREUIL JS	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	37€
D2	21.09.2019	CHARENTE LIMOUSINE FC	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	37€
D2	21.09.2019	MONTBRON UAS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	37€
D2	21.09.2019	JARNAC SPORTS	6 matches de suspension	Art. 12 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	50€
D2	22.09.2019	CHATEAUNEUF US	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 et 4.5 du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	23.09.2019	à déterminer ultérieurement
D3	22.09.2019	LA COURONNE CO	Match perdu pour abandon terrain		Club		50€
D3	22.09.2019	PTT DIRAC AS	6 matches de suspension	Art. 11 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	50€
D3	21.09.2019	HAUTE CHARENTE FC	5 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	50€
D3	22.09.2019	ST FRAIGNE FC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	37€
D3	21.09.2019	ROUILLAC FC	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 et 4.5 du Règlement Disciplinaire	Joueur	27.09.2019	à déterminer ultérieurement
D3	21.09.2019	ROUILLAC FC	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 et 4.5 du Règlement Disciplinaire	Joueur	27.09.2019	à déterminer ultérieurement
D3	21.09.2019	MONTIGNAC ES	Suspendu à titre conservatoire	Art. 3.3.3. et 4.5 du Règlement Disciplinaire	Joueur	27.09.2019	à déterminer ultérieurement
D4	22.09.2019	ARS GIMEUX US	7 matches de suspension	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	50€
D5	21.09.2019	ST MICHEL CS	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	37€
D5	21.09.2019	LINARS ES	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	37€



JURIDICTIONS

RELEVE DE DECISION

SAISON 2018-2019

D5	21.09.2019	TAPONNAT US	Suspendu à titre	Art. 3.3.3. et 4.5 du Règlement	Joueur	27.09.2019	A déterminer
			conservatoire	Disciplinaire			après Audition
D5	21.09.2019	TAPONNAT US	Suspendu à titre	Art. 3.3.3. et 4.5 du Règlement	Joueur	27.09.2019	A déterminer
			conservatoire	Disciplinaire			après Audition
U15 NIVEAU	J 1 21.09.2019	COGNAC FOOT UA	7 matches de suspension	Art. 3 et 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	23.09.2019	50€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le <u>lien</u>.

Le Président : Pierre LARROUY Le Secrétaire : Marcel BUISSON